

LE TRÈS, HAUT DÉBIT, ON VA TOUS EN PROFITER !

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole



LE TRÈS HAUT DÉBIT, C'EST QUOI ?

Le Très Haut Débit offre, comme son nom l'indique, un accès internet à débit bien supérieur au « haut débit ». Il donne accès à des offres multiservices (TV, téléphonie, internet) plus riches et de meilleure qualité. Sur nos mobiles, c'est la 4G ; à domicile, il passe par la technologie de la fibre optique et les réseaux câblés nouvelle génération.

ET LA FIBRE OPTIQUE ?

C'est un fil de verre transparent, qui va véhiculer, via un signal lumineux, une grande quantité d'information jusqu'à votre domicile. Elle vient remplacer l'ADSL dont le réseau en fil de cuivre est moins rapide et dont la qualité de signal est atténuée par la distance.

LE TRÈS HAUT DÉBIT RÉVOLUTIONNE NOTRE AVENIR

Emploi, société, médecine, savoir, loisirs, ... L'arrivée du Très Haut Débit marque un tournant majeur pour nos sociétés.

Critère de choix pour l'implantation des entreprises, « système nerveux » sur lequel se construit la « ville intelligente », appui nécessaire au développement de la filière numérique, le Très Haut Débit, véritable saut technologique, est un facteur clé de **compétitivité et de croissance pour le territoire.**

Au même titre que le raccordement à l'eau ou l'arrivée de l'électricité dans nos foyers, il conduit aussi à une révolution majeure de nos modes de vie.

Conscient de ces enjeux, **la Métropole de Lyon accompagne le déploiement du Très Haut Débit** sur son territoire. Objectif : que personne ne soit exclu de cette révolution qui s'engage et que **toutes les communes du Grand Lyon aient accès au Très Haut Débit.**

Le Très Haut Débit arrive chez vous et vous apporte une énergie concrète pour vos idées, vos passions, vos envies, vos loisirs, vos ambitions, etc.
Suivez ce guide !

QU'EST-CE QUI CHANGE VRAIMENT ?

Avec le Très Haut Débit, oubliez les lenteurs dues au partage de connexion, les bugs de téléchargement et de transfert et les décalages dus au débit. Le Très Haut Débit vous offre bon nombre d'avantages qui donneront un nouveau souffle à vos envies.

UN DÉBIT STABLE

Plus aucun problème de baisse de débit lié à la distance ou à la qualité de la ligne. Quel que soit l'éloignement de votre logement par rapport à la centrale opérateur, le débit en réception et en émission est identique, à la différence de l'ADSL.

UN USAGE SIMULTANÉ OPTIMAL

Vous disposez d'une utilisation optimale, simultanée et sans saturation de plusieurs appareils connectés (téléphone, télévision, Internet, smartphone et tablette). Voilà qui ravira toute la famille !

DES TRANSFERTS INSTANTANÉS

Grâce à un débit nettement supérieur, vos transferts, téléchargements et streaming se feront quasi-instantanément.

UNE CONNEXION ININTERROMPUE

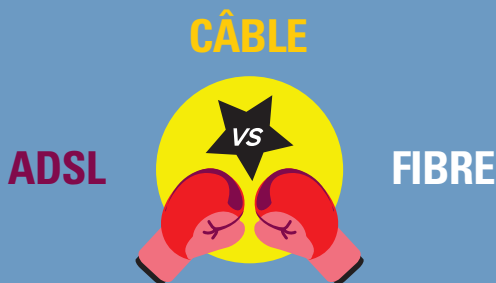
Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, qu'il fasse chaud ou froid, votre connexion restera la même.

La fibre est totalement protégée contre les interférences de la foudre et des facteurs environnementaux perturbateurs. Surfez ainsi en toute simplicité, sans perdre une miette de ce qui se dit et sans que l'image ne se fige.

UNE QUALITÉ D'IMAGE NETTEMENT SUPÉRIEURE*

Avec la fibre, la télévision haute définition (voire très haute définition avec le 4K), la 3D et les services de vidéo à la demande... sont désormais accessibles à tous les abonnés. Une résolution d'image 5 fois supérieure au standard DVD, des images naturelles et contrastées en 16/9° et une grande pureté de son... De quoi se sentir comme au cinéma tout en restant chez soi.

ÇA DONNE QUOI ?



ADSL Un débit maximum de **28 Mbit/s**, de moins en moins fort, plus on s'éloigne du lieu de raccordement de la ligne.

UN DÉBIT STABLE
de **100 Mbit/s**, **200 Mbit/s** ou **1Gbit/s** selon l'abonnement



ENVOYEZ
100 photos (300 Mo)

FIBRE **12 sec.**

CÂBLE 4 min.
ADSL 38 min.



TÉLÉCHARGEZ
un film (700 Mo)

FIBRE **20 sec.**

CÂBLE 1,05 min.
ADSL 4 min.



TÉLÉCHARGEZ
10 MP3 (40 Mo)

FIBRE **1 sec.**

CÂBLE 6 sec.
ADSL 40 sec.

DE NOUVEAUX SERVICES POUR UNE VILLE PLUS INTELLIGENTE !

S'appuyant sur l'innovation et les nouvelles technologies, la ville intelligente c'est une nouvelle manière de gérer, de piloter et de vivre la ville, au service d'une meilleure qualité de vie.

Domotique et efficacité énergétique des bâtiments, information trafic en temps réel, télétravail, télémédecine, e-éducation... autant de nouveaux services qui nécessitent d'échanger et de faire circuler toujours plus de données, et qui font du Très Haut Débit la clé de voûte de la ville intelligente.

LE DÉPLOIEMENT, QUI FAIT QUOI ?

LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le réseau Très Haut Débit est accessible selon deux technologies :

- Le réseau câblé qui est déjà disponible sur 70 % des logements du Grand Lyon, qui offre des débits jusqu'à 400 Mbit/seconde.
- Le réseau fibre optique qui est en cours de déploiement par les opérateurs privés.

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La réglementation donne la priorité à l'investissement privé pour la desserte des logements en fibre optique. Le déploiement est donc assuré par les opérateurs de télécommunication : **Orange, SFR/Numéricable, Free et Bouygues Télécom.**

Si tous les opérateurs sont susceptibles de déployer un réseau de fibre optique, en zone moins dense la construction de ce réseau mutualisé est réalisée par un seul

opérateur selon des accords de cofinancement.

LA MÉTROPOLE DE LYON ET LES COMMUNES

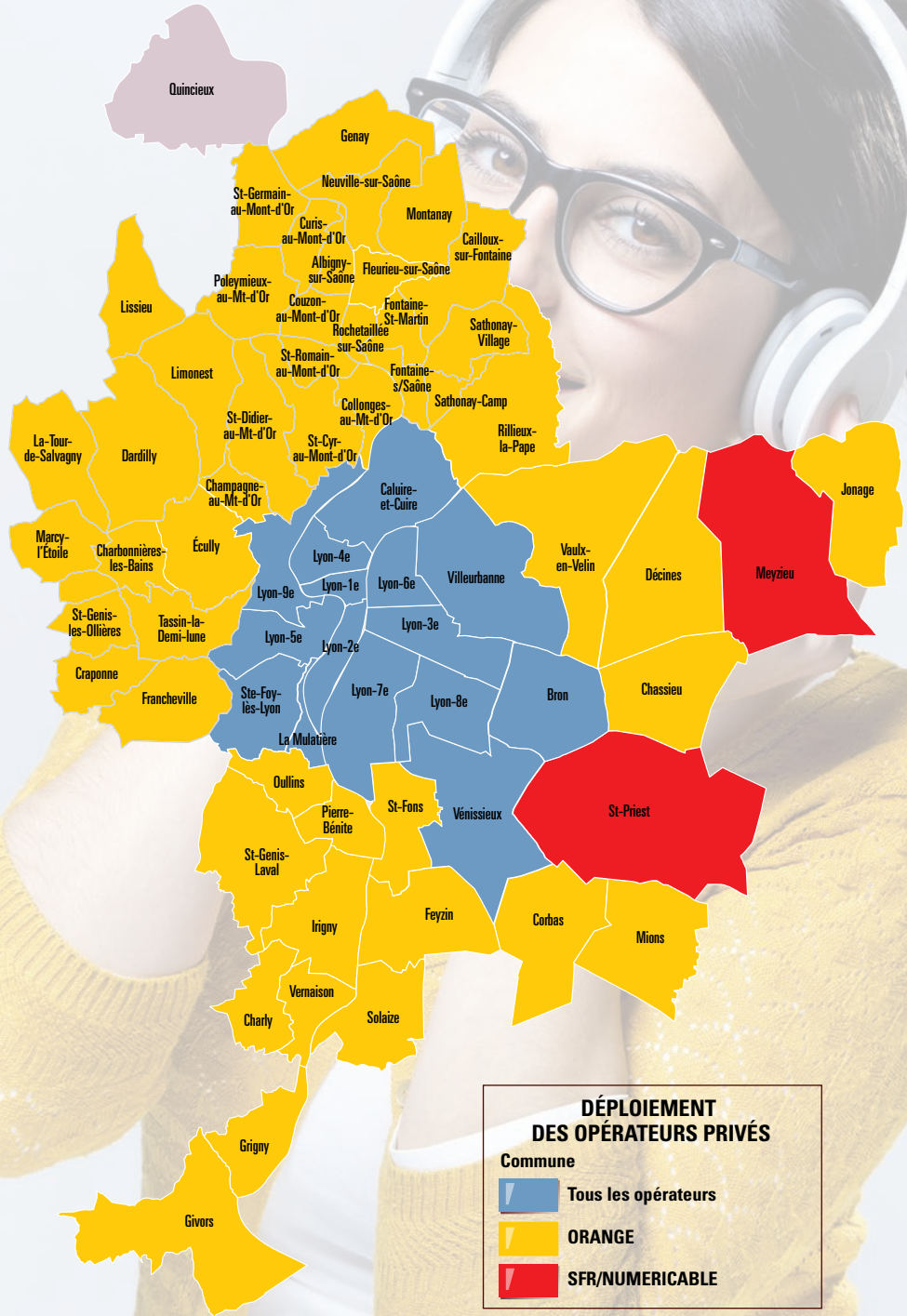
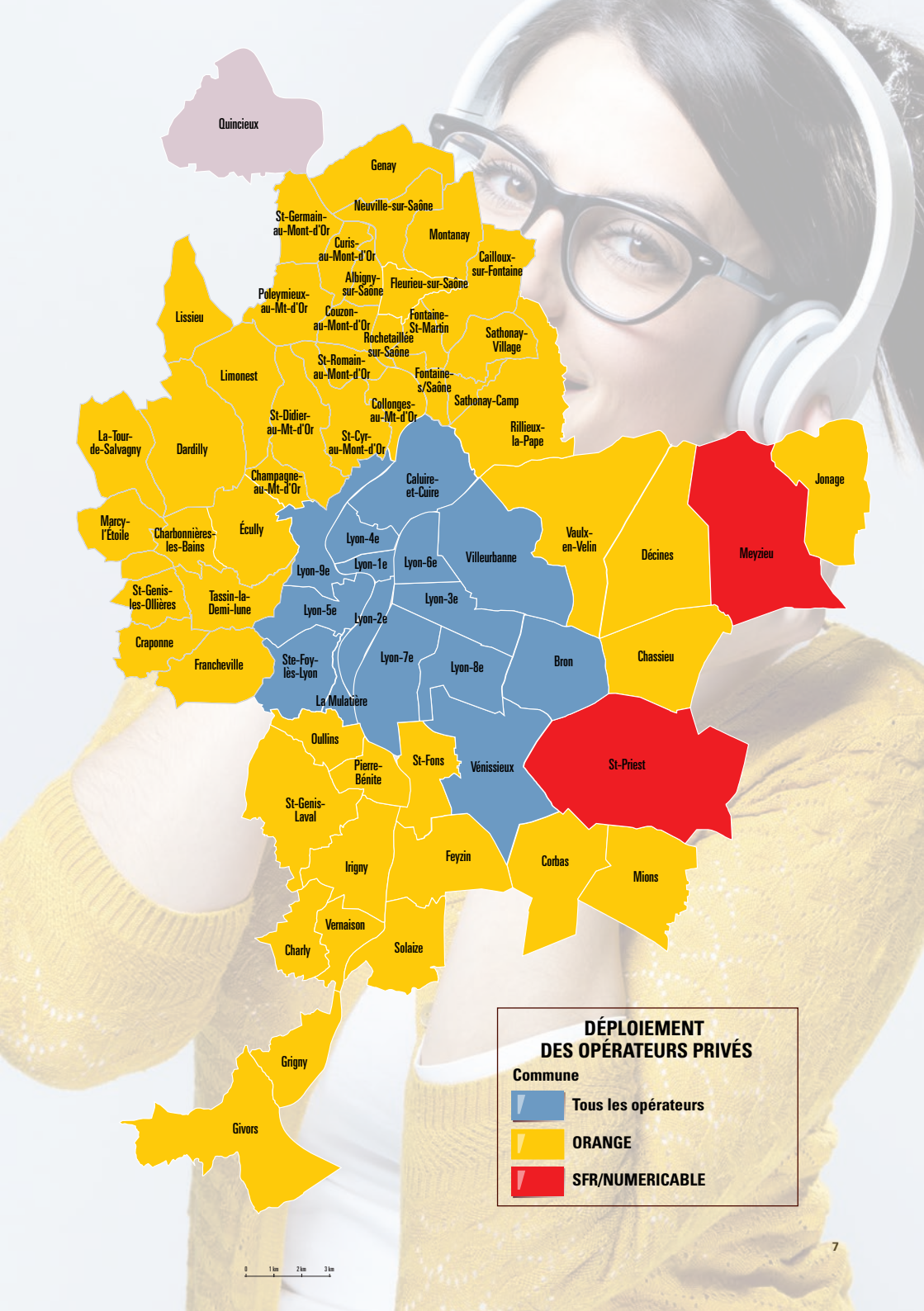
Accompagner l'équipement du territoire que représente le déploiement du Très Haut Débit, dans un calendrier maîtrisé, pour tous les habitants de la métropole : c'est la mission de la Métropole de Lyon.

Une convention a été signée avec les opérateurs privés

pour suivre et faciliter leurs déploiements, en lien avec les communes.






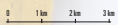
*Sur le territoire du Grand Lyon :
650 000 prises fibres optiques*



**DÉPLOIEMENT
DES OPÉRATEURS PRIVÉS**

Commune

-  Tous les opérateurs
-  ORANGE
-  SFR/NUMERICABLE



LES 3 GRANDES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT

1

LA FIBRE EST INSTALLÉE DANS LA RUE (DÉPLOIEMENT HORIZONTAL)

Le déploiement consiste à implanter des armoires de rue qui peuvent desservir jusqu'à 360 logements. Reliées aux infrastructures existantes cette ingénierie minimise les travaux limitant les nuisances sur la voirie.

2

LA FIBRE EST INSTALLÉE DANS LA COLONNE MONTANTE DE VOTRE IMMEUBLE (DÉPLOIEMENT VERTICAL)

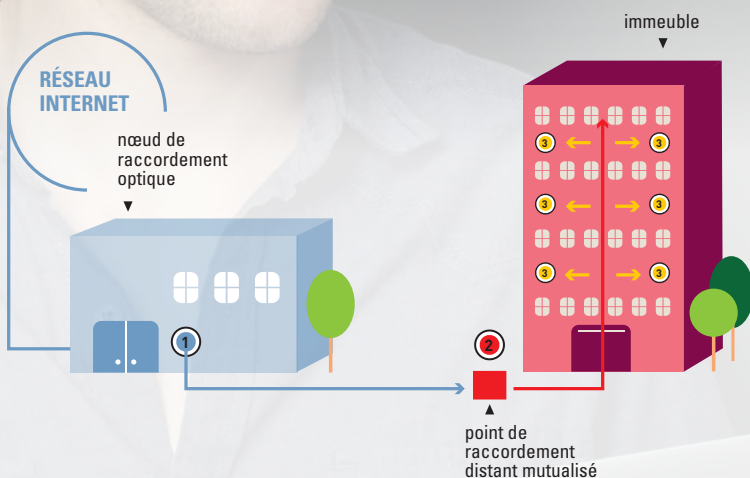
L'accord de votre copropriété est un préalable (voir détail pages 10-11). À noter que depuis le 1^{er} avril 2012 (date de dépôt du permis de construire), les nouvelles constructions sont systématiquement équipées de la fibre.

3

L'OPÉRATEUR INSTALLE LA FIBRE À VOTRE DOMICILE À LA SOUSCRIPTION DE L'ABONNEMENT

Cela consiste à poser une prise optique dans votre logement. Vous choisissez votre fournisseur d'accès à Internet qui prend à sa charge la pose de la prise optique.

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE



Le déploiement (vertical) de la fibre dans votre immeuble est nécessairement « mutualisé » : un seul opérateur intervient, après signature d'une convention avec la copropriété.

Le réseau déployé reste cependant accessible à l'ensemble des opérateurs, pour que chaque utilisateur puisse choisir son fournisseur de services.

La loi prévoit par ailleurs que le fibrage de l'immeuble se réalise sans frais pour le(s) copropriétaire(s) et les occupants. Les coûts d'installation sont à la charge de l'opérateur d'immeuble.

MODE D'EMPLOI POUR UN RACCORDEMENT RÉUSSI

Le passage à la fibre optique vous intéresse ?
La Métropole de Lyon est là pour vous éclairer
et vous guider dans votre démarche.

1 SAVOIR SI MON LOGEMENT EST ÉLIGIBLE

- Contactez directement les services clients des opérateurs
 - Bouygues
 - Free
 - Numéricable
 - Orange
 - SFR
- Vous pouvez aussi tester votre éligibilité sur des sites portails analysant les données mises à disposition par les différents opérateurs, par exemple :
<http://www.degrouptest.com/>
<http://www.ariase.com/>
<http://www.eligibilite-adsl.com/>

2 ANTICIPER LE RACCORDEMENT DE MON IMMEUBLE

Contactez le syndic de votre copropriété. Manifestez votre intérêt à vous raccorder à la fibre.

Demandez l'inscription du raccordement de l'immeuble à l'ordre du jour du prochain comité syndical (par lettre recommandée avec AR - document

type mis à disposition sur les sites des opérateurs).

Si votre copropriété n'a pas été contactée, vous pouvez solliciter des propositions de fibrage pour votre immeuble directement auprès des opérateurs, grâce aux documents mis à disposition sur leur site internet.

C'est le propriétaire de l'immeuble ou le syndicat des copropriétaires lors de son assemblée générale qui choisit l'opérateur chargé de déployer. À cette occasion, le ou les copropriétaires examinent la ou les propositions de fibrage formulées par les opérateurs (conditions et délais de réalisation des travaux). Une fois l'opérateur choisi, une convention doit être signée liant le ou les copropriétaires et l'opérateur d'immeuble. Cette convention définit les conditions d'installation, de gestion, de maintenance et de remplacement des lignes en fibre optique que l'opérateur d'immeuble va déployer.

Des conventions types sont disponibles sur le site de l'ARCEP
www.arcep.fr/fibre ou www.telecom-infoconso.fr/

3 **COMPARER LES OFFRES AVANT DE SOUSCRIRE VOTRE ABONNEMENT**

Les opérateurs restent libres de leur politique commerciale. Alors, faites jouer la concurrence et posez 5 bonnes questions :

- **les frais** d'installation,
- le coût de **l'abonnement**,
- **les débits** proposés (plusieurs offres possibles de 30 Mbit à 1 Gbit),
- **le contenu des offres** : haute définition, 4K, Vidéo à la demande,
- **le service client** : horaires, modalités et coûts de mise en relation, garanties et modes d'intervention en cas de panne.

4 **PRÉPARER L'INSTALLATION DANS VOTRE LOGEMENT**

- Localisez votre **câble téléphonique**, la fibre optique suivra le même cheminement.
- **Soyez présent** le jour J.
- Privilégiez une installation du boîtier **à côté de votre téléphone, ordinateur ou téléviseur.**



Pour les maisons individuelles

- Si la ligne téléphonique est enterrée, il revient au propriétaire du logement de fournir un passage « en bon état » dans les fourreaux existants. Si ce n'est pas le cas, la création de la tranchée est donc à sa charge.
- Si la ligne téléphonique est aérienne, la fibre optique suivra le chemin aérien.

Contact utile

Centre d'information
et de contacts de la Métropole de Lyon

Tél. : 04 78 63 40 00

centredecontacts@grandlyon.com

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél. : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole